

Questions au Ministère de l'Agriculture

- Quel diagnostic posez-vous sur l'état du bocage en France ?
- Sur les 23 000 km de haies qui disparaissent chaque année, combien sont dus à l'agriculture, à l'urbanisation ... ?
- Comment expliquez-vous que le rythme de destruction des haies se soit considérablement accru lors de la dernière décennie, alors qu'il avait régressé dans les années 2000 ?

Pacte Haie

- Où en est-on dans l'élaboration du pacte haie ?
- Des acteurs ayant participé à son élaboration, comme l'Afac, nous ont confié ne pas savoir du tout où en est le travail d'élaboration des différents critères précis du Pacte Haie. Pourquoi les avoir écartés du processus final ?
- L'objectif est d'avoir un gain net de 50 000 km linéaire de haies d'ici 2030. Mais comment s'assurer que le gain qualitatif du bocage soit réel ? Car la compensation des haies arasées, si elle est bien réalisée, mettra plusieurs décennies à réellement compenser l'élément bocager arasé, dans ses services écosystémiques.
- L'agrandissement des exploitations, ainsi que la baisse du nombre de paysans et le recours à des machines de plus en plus grosses incitent à un fort remodelage parcellaire, et donc à de nombreux arasements. Ce que confirme notamment les travaux du géographe Thibault Preux, qui souligne le fait qu'aucune limite n'est fixée à cette dynamique d'agrandissement des fermes et parcelles. Le bon état du maillage bocager semble donc incompatible avec l'intensification des pratiques agricoles. En quoi le Pacte Haie répond à cette problématique ?

Contrôles

- Vous avez annoncé que sera mis en place un régime déclaratif simple pour les déplacements concernant de « petits » linéaires. Que signifie « petit » ? Et quels sont les gardes-fous pour limiter un grignotage de linéaire réalisé au coup par coup ?
- Comment s'assurer que les compensations sont bel et bien réalisées et entretenues les années suivantes ? Un simple coup d'œil dans certains secteurs en Bretagne confirme ce que nous ont expliqué des techniciens bocages : de nombreux talus de compensation ne sont pas plantés ni entretenus de manière à assurer une reprise des plants.
- Le manque de moyens de contrôle est détaillé dans le rapport du CGAAER. Le Pacte Haie en entend mieux contrôler, mais comment ? L'ASP a fait des campagnes de promotion

pour embaucher des contrôleurs, sans formation préalable et formés sur le tas, avec des contrats précaires. Des agriculteurs nous ont affirmé que certains d'entre eux étaient « incompetents ».

PAC et BCAE8

- Le rapport du CGAAER explique que les dispositifs favorisant la bonne gestion des haies sont trop peu incitatifs, comme les MAEC ou le bonus haie (7€/ha dans l'écorégime de la PAC). Que prévoyez-vous pour les rendre plus incitatifs ? Allez-vous augmenter l'enveloppe destinées au MAEC ?
- Les haies sont qualifiées de Surface Non Agricole (SNA) pour la PAC, et sont donc déduites de la « prime à l'hectare ». N'est-ce pas contre-productif, dans la mesure où les bonus liés à leur préservation sont peu incitatifs ?
- Pourquoi les « alignements d'arbres » ne sont pas protégés au même titre que les haies ? Dans la pratique, de nombreux agriculteurs suppriment la strate arbustive de leurs haies, les transformant de facto en « alignements d'arbres ». Quels moyens mettez-vous en œuvre pour empêcher ce contournement de la réglementation en terme de préservation du bocage ?

DDTM

- Les nombreux témoignages de techniciens de Bassins Versants et d'EPCI nous pointent un grand manque de communication de la part des DDTM. Ils sont rarement informés des dossiers d'arasements dont les DDTM ont connaissance, ils n'ont aucune visibilité sur les données cartographiques dont disposent les DDTM et qui leur permettrait d'améliorer leur travail de suivi du bocage. Allez-vous faciliter l'accès à ces données pour les techniciens bocage ?